



DECISION N°2024 - 83

Le Maire de la Ville de Wasquehal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Wasquehal n°2020-04 du 5 juillet 2020 et notamment l'alinéa 4 qui dispose que le Maire est chargé pour la durée de son mandat : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu le marché subséquent lancé en vertu des articles R2162-7, R.2162-8, R.2162-10, R.2162-5 et R.2162-13-14 du code de la commande publique,

Vu l'analyse des offres,

DECIDE

Article 1er : Un marché portant sur l'acquisition d'un logiciel de gestion Ressources Humaines et Finances sera signé avec la société SCC située Parc du Lac - Allée du Chargement Bt C - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris avec un maximum annuel comme suit :

PARTIE VILLE :

Module Finances : 75 000 Euros HT.

Module Ressources Humaines : 95 000 euros HT

PARTIE CCAS :

Modules Finances et Ressources humaines : 3 000 € HT

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée d'un an.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Wasquehal est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication.

Certifie exécutoire à la présente décision,
Par transmission en Préfecture, 22/10/24
Et son affichage en Mairie, le 22/10/24
Fait à Wasquehal, le 22/10/24

Stéphanie DUCHET

Mairie de Wasquehal

